ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,40
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

M. Pelletan se plaint des prélèvements trop élevés effectués sur le salaire des marins et demande qu'on rende applicable aux accidents de la marine la loi sur les accidents de travail.

M. de Lanessan reconnaît la justesse de ces observations puis M. Ricard demande le renvoi de ces questions à la Commission parlementaire d'assurances.

Après une série d'observations de MM. **Raiberti, Metteau, Pelletan,** la question est réservée jusqu'à la discussion de la loi des finances.

Les chapitres du budget de la Caisse des Invalides de la marine sont adoptés sans modifications.

On aborde au milieu du plus grand calme — il y a, à peine, 150 députés en séance — la discussion générale du

Budget les Postes et Télégraphes

M. Groussier attire l'attention de la Chambre sur les griefs des agents subalternes des postes, sans oublier les demoiselles du téléphone, et cite force chiffres pour appuyer son argumentation. Il faut augmenter le montant de la pension des sous-agents et laporter aux trois quarts du traitement.

M. Mazet se fait l'écho des plaintes des abonnés du téléphone; il signale aussi les réclamations auxquelles donne lieu le service des colis postaux.

Divers orateurs renoncent à la parole et la discussion générale est close.

La séance est levée à 7 heures; on continuera ce matin à 9 heures.

LE SÉNAT

M. Jabart-Dansville développe un amendement tendant à excepter de tout droit aux pièces les navires français après leur 5e année au lieu de 7 ans

L'amendement, combattu par **M. Peytral**, est appuyé après pointage, par 125 voix contre 124.

Après le vote de divers paragraphes de l'article 6, le Sénat discute une disposition additionnelle de **M. Gauthier** (Aude), réduisant les primes de 5 0/0 pour les navires ayant une vitesse inférieure à 12 nœuds et de 10 0/0 si a vitesse n'atteint pas 11 nœuds.

L. Gustave Denis combat cet amendement ainsi que **M. l'amiral de Cuverville**; celui-ci fait remarquer que la vitesse moyenne, de 10 nœuds, serait suffisante en cas de guerre.

Soutenu par le rapporteur et le ministre des finances, ladisposition additionnelle est votée par 168 voix contre 41.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

ÉCHOS POLITIQUES

Les anciens députés

M. l'amiral Réunier a déposé l'amendement suivant au projet concernant les élections.

« Nul député, sénateur ne pourra être nommé à une fonction salariée par l'Etat ou les départements, en France ou aux Colonies, avant l'expiration de la 5e année qui suivra la période électorale dans laquelle il a été élu membre du Parlement. »

LE JUBILÉ DE LÉON XIII

Rome. — Rentré dans ses appartements à une heure, S.S. Léon XIII a reçu la visite du docteur Lapponi qui l'a trouvé en excellente santé.

Le Pape était radieux et a manifesté à plusieurs cardinaux sa satisfaction pour la parfaite réussite de la fête.

Le Saint-Père a reçu des milliers de télégrammes de félicitations de toutes les parties du monde catholique.

Une appréciation protestante anglaise

Londres. — Dans un article sur le Jubilé de Léon XIII, le *Daily Télégraph* dit :

« En résumé, Léon XIII s'est fait supérieurement sentir comme influence apaisante et gracieuse sur l'âme de son temps, aimant même lorsqu'il ne convainquait pas et s'attirant l'hommage et l'estime personnelle de tous les braves gens de toutes les confessions bonnes aucun Pape ne se les était attirées depuis la Réforme ».

PETIT CALENDRIER

Mardi 4. — **Saint Casimir**, confesseur non pontife. — Ador.: Estrun, Valenciennes (Petites-Sœurs des Pauvres), ador. noct.

Soleil : lever 6 h. 40, coucher 5 h. 45. — Lune : lever 9 h. 57 m., coucher 13 h. 08 m.

Mercredi 5. — **Les SS. Cent Fondateurs de l'Ordre des Servites.** — Ador. : Lille (Saint-Jésus), maison mère, ador. noct.; Saint-Amand (Rédemptoristines), ador. noct.

Soleil : lever 6 h. 38, coucher 5 h. 47. — Lune : lever 8 h. 30m., coucher 1 h. 01 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

CARRETTE MIS À L'INDEX PAR LES LIBRES-PENSEURS

On sait que le citoyen Carrette était président de la société de libre-pensée « Ni Dieu ni Maître » qui avait son siège à la « Brasserie Sociale », rue de l'Alma, tenue par l'ancien maire de Roubaix.

Or, dimanche soir, à 7 heures, avait lieu une réunion générale de cette société qui, en raison de l'attitude du citoyen Carrette, a décidé de changer de local.

On dit que le citoyen Carrette va former une nouvelle société : « Les Libres-Penseurs de Roubaix. »

Tous Députés !...

Heureusement que nous ne sommes qu'au moisie mai !

Ca, si l'on avait annoncé dans un mois, la candidature aux prochaines élections législatives de Wattremez et des Van Waerebeck, on aurait pris cette information-là pour un vulgaire poisson d'avril.

Mais, en ce moment, il faut bien la prendre au sérieux.

Ainsi donc, les citoyens Achille Dujardin et Achille Carpentier, conseillers municipaux, sont candidats à Vervins; Louis Carpentier et Charles Etienne, à Laon; Henri Wattremez, à Château-Thierry, le pays du bon La Fontaine; Ivo Van Waerebecke se présente à Montreuil-sur-Mer, et Adolphe Denève, gérant de la *Paix*, ancien conseiller municipal, voudrait cueillir des choux-fleurs parlementaires à St-Omer.

Ce qu'ils ont le plus de chance de récolter tous, ce sont des trognons !

On pourra remarquer que seul des conseillers collectivistes roubaisiens, le citoyen Bailleul n'est pas candidat. Pourquoi ? N'est-ce pas parce qu'il sera chargé, à la dernière heure électorale, de jouer le rôle de terre-neuve et de remplacer à Roubaix, le citoyen Guesde qui n'a aucun goût pour une nouvelle vesse ?

UNE BATTUE A LA FRONTIERE

Cinq arrestations

Dans la journée de lundi, la brigade de sûreté de Roubaix, la brigade de gendarmerie de Mouscron, la police et la gendarmerie de Wattrelos, la police de sûreté de Tourcoing, ont opéré une battue sur la zone frontière, depuis Herseaux jusqu'au Risquons-tout, visitant particulièrement la Broche-de-Fer, le Ballon, le Puché, le Petit-Courtrai et le Mont-à-Leux.

Au cours de cette battue qui a commencé vers 11 h 1/2 du matin, cinq arrestations ont été opérées : 1° Jules Vercoemst, 19 ans, né à Tourcoing, disant y demeurer, rue du Couet, 8, plusieurs fois condamné pour escroquerie et jeu de bonneteau, en état de vagabondage et pour délit de chasse, écroué à la gendarmerie de Wattrelos; 2° Alphonse Brunoel, 23 ans, né à Roubaix, sans domicile fixe, vagabondage et rébellion, arrêté sur le territoire belge et écroué à la gendarmerie de Mouscron; 3° Léon Cardon, né à Tourcoing, 22 ans, demeurant à Roubaix, rue Archimède, cour Losfeld, arrêté au Mont-à-Leux, pour jeu de bonneteau; 4° Henri Wynckels, 30 ans, né à Roncq, arrêté sur le territoire belge en vertu d'un mandat d'amener; et 5° Rosalie Soehnen, 22 ans, arrêtée également en Belgique en vertu d'un mandat d'arrêt et écroués à Mouscron.

Au Collège. — Aujourd'hui, mardi, à 9 h., un service funèbre sera célébré au Collège pour M. le chanoine Destombes, doyen de Lannoy, qui fut supérieur de l'Institution de Notre-Dame des Victoires de 1871 à 1875.

Le bureau de la Chambre de Commerce. — Dans sa séance de lundi après-midi, la Chambre de Commerce a élu son bureau, en raison du décès de M. Julien Lagache. Voici comment est composé ce bureau :

Président, M. Georges Motte ; Vice-Président, M. Florent Cordonnier ; secrétaire-élu, M. François Roussel fils ; trésorier, M. Florin-Chopart.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 24 février au 2 mars 1902 inclus. Nombre de portions distribuées, grandes personnes 1,548 ; enfants 848. Total 2,396.

Conseil municipal. — On nous communique de la mairie la note suivante :

La première session ordinaire de 1902 a été close le 28 février dernier. Par suite, le Conseil se réunira à une date qui sera ultérieurement fixée.

Une chute dans la rue. — Un contremaître, Camille Vanhoutte, 45 ans, demeurant rue de Naples, 94, est tombé près de chez lui et s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Destombes lui a donné les premiers soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Suites mortelles d'un accident. — On se rappelle qu'un grave accident s'est produit, il y a huit jours au peignage de l'Epeule. Un surveillant des ateliers de savonnerie et d'engrais, Florent Depoorter, 45 ans, demeurant rue de la Gendarmerie à Wattrelos, en mettant en marche un moteur à gaz est tombé dans le volant. Le malheureux avait été admis, avec une fracture du crâne, à l'Hôtel-Dieu, où il est mort lundi à trois heures du matin. Il laisse une veuve et trois enfants.

Les accidents de travail. — A la fonderie de M. Napoléon Martin, rue de Tourcoing, un mouleur, Henri Ballenghien, 27 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

— A la fonderie de M. Duyck, un homme de peine, Adolphe Accart, 19 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

— Chez MM. Gaydet, rue Bossuet-de-Perthes, un magasinier, Paul Merlin, 29 ans, demeurant rue du Crêchet, à Croix, blessé à la main droite, 20 jours de repos.

— Chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, un fileur, Gustave Sagnet, 43 ans, demeurant rue de Carliaries, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Au même établissement, un fileur, Théophile Lenfant, 34 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, blessé aux yeux.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies, une bobineuse, Alphonsine Deplouss, 15 ans, demeurant rue de la Balance, cour Lallemand-Dubar, blessée au pied droit, 15 jours de repos.

— Une bobineuse, Marie Desmettre, femme Lécomte, 18 ans, demeurant rue Plutarque, travaillant à la filature de M. Valentin, rue du Collège, blessée à la main droite, un mois de repos.

— A la filature de M. Cavrois-Mahieu, rue Carpeaux, un ouvrier, Jules Fontaine, 19 ans, rue Lafayette, blessé à la main gauche, 10 jours de repos.

— Un domestique, Alfred Lambrette, rue du Pays, travaillant chez MM. Vandenbende, boulevard Gambetta, blessé à la main droite, dix jours de repos.

— Un homme de peine, Paul Mouquet, 18 ans, rue St-Antoine, travaillant chez M. Demoestier, boulevard de Belfort, blessé à la main gauche, 12 jours de repos.

MM. les cambrioleurs continuent. — Dimanche soir, entre 6 et 7 heures, profitant de ce que Mlle Céline Duhamel, rentière, rue de l'Ermitage, était au salut avec sa servante, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la maison en forçant la porte d'entrée à l'aide de pesées. Ils ont visité trois chambres du premier étage et après avoir fracturé une armoire à glace, ont enlevé un médaillon, une paire de boucles d'oreilles, une bague et quatre pièces de 5 fr., appartenant à la bonne.

— Dans l'après-midi de dimanche, pendant l'absence de Mme Huvenne, 45 ans, cabaretière, rue Saint-Antoine, 40, au « Canon Rouge », on a pénétré dans l'estaminet et enlevé un litre de cognac et trois cents jetons de la société de consommation, rue Saint-André.

Vol d'une bicyclette. — Dans la soirée de dimanche, pendant qu'un coiffeur, M. Victor Timal, 19 ans, demeurant rue de Croix, se trouvait à l'estaminet tenu, boulevard d'Armentières, 97 bis, par M. Louis Desbarbieux, un malfaiteur inconnu a enlevé sa bicyclette placée à côté de la porte d'entrée du cabaret.

Méfiez-vous du vol au comptoir. — Dimanche soir, vers 8 heures, un individu inconnu a pénétré chez Mme Vandamme, épicière, rue Jacquart, et a enlevé dans le tiroir du comptoir une somme de 15 à 18 fr. Le malfaiteur s'est enfui du côté de la rue de France, suivi d'un autre individu, son complice probablement.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelin, 3, rue du Mets.**

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un journalier, Adolphe Renard, 19 ans, demeurant rue Sainte-Thérèse, 34, pour ivresse scandaleuse, rue Jouffroy.

Jeu de hasard. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge de Desmet Auguste, rue des Fossés, 17, pour jeu de hasard sur la voie publique.

Enterrement du 4 mars. — Mme Fidèle **Fromey**, née Zélie Houlse, 3h. Ste-Elisabeth.

Obit. — Mme Félix Ernoult, 10h., Notre-Dame.

Pastilles Bronchouses, contre toux, rhumes, maux de gorge. — *Voir aux annonces.*

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

7e Section Nord. — Bureau de la rue Montaigne. — Mardi 4 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Café Regnier-Branquart, 1, rue de l'Abattoir, réunion du comité et des conseillers municipaux de la 8e section. Très urgent.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES** THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pl de la Gare, LILLE

du 2 mars

Publications de mariages. — Verheye Léon, 19 ans, chauffeur, rue Bernard, 104, et Cartigny Léonie, 19 ans, doubleuse, quai de Cherbourg, 1. — Leduc Georges, 27 ans, employé de commerce, à Tourcoing, et Lefebvre Jeanne, 27 ans, sans profession, rue Pollart, 151. — Baussère Jean-Baptiste, 19 ans, apprêteur, rue Decrême, cour Dhallein, 5 et Stockman Angèle, 20 ans, doubleuse, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 5. — Marchand Jules, 28 ans, maréchal-ferrant, rue d'Alma 57 et Dujardin Rosalie, 23 ans, servante, rue du Collège, 58 — Maton Adolphe, 20 ans, mécanicien, rue Plutarque, 2, et Fontaine Marie, bobineuse, rue de l'Ommelet, 67.

Naissances. — Duriaux Louis, 39 ans, tisserand, rue du Tilleul, 15, et Hélène Boussart, 28 ans, pigoûtière, rue St-Amand, 15. — Jusy Eugène, 24 ans, piqueur de cartons, rue de la Longue-Chemise, 7, et Lecaillier Angèle, 25 ans, paquetteuse, rue du Gros-Saule, 9. — Algoet Charles, 25 ans, tourneur en fer, rue Jean-Bart, 24, et Descouter Hélène, 24 ans, dévideuse, rue Turgot, 5. — Staedtsbaeder Louis, 22 ans, peintre, rue Labruyère 34, et Lejour Laure, 27 ans, bobineuse, à Haubourdin. — Destombes Ernest, 25 ans, coiffeur, Grande-Rue, 138, et Duriez Marie, 19 ans, visiteuse, rue Descartes, fort Sion, 7.

Vercleyen Gustave, 31 ans, teinturier, rue des Fondeurs, cour Carré, 1, et Windels Céline, 24 ans, gazeuse, même rue, 19. — Rogier Albert, entrepreneur de bâtiments, à Roubaix, et Burgelin Aline, rentière, à Nantes. — Lestienne Georges, 26 ans, voyageur de commerce, à Roubaix, et Dubreucq Marie, 23 ans, fileuse de lin, à Seclin. — Léopold Cuypers, 25 ans, peintre, rue du Fontenoy, 13, et Busson Pauline, 19 ans, lingère, même adresse. — Bauduin Louis, 26 ans, cordonnier, rue du Tilleul, 13, et Rose Marie, 22 ans, piqûrière, rue de Soubise 4.

Deverenne Edgard, 24 ans, électricien, rue Archimède, 33, et Jacob Marie, 17 ans, culottière, à Amiens. — Peronnet Alfred, 25 ans, teinturier, rue Brézin, 34, et Flament Urbanie, 17 ans, journalière, rue du Bon-Rasoir, 10. — Wagnen Louis, 21 ans, teinturier, à Lille, et Lebil Julie, 23 ans, étaleuse, à Lille. — Champion Jules, débourreur, à Mouscron, et Lambert Annette, bobineuse, à Roubaix. — Coulon Albert, 24 ans, coiffeur, à Roubaix, et Lefrano Blanche, 24 ans, à Lille. — Lesage Auguste, 22 ans, chaudronnier en fer, rue Roubaix, 28, et Egels Julienne, 28 ans, soigneuse, boulevard de Metz, 114.

du 3 Mars

Naissances. — Declercq Marcel, rue de Mazbeuge, 65. — Briche Albert, rue des Filatures, cour Tonneau, 7. — Billiet Henriette, rue des Longues-Haies, cour Vantroys, 4. — Bassolart Lucie, rue de Mouvaux, 21. — Bellon Renée, rue de Lannoy, villa Vincent. — Verniers Marcel, rue Blanchemaille. — Guislain Antoine, rue de l'Alma, 151. — Rogier Julienne, boulevard de Cambrai. — Maes Alice, boulevard de Cambrai. — Sergent Henri, boulevard de Cambrai.

Décès. — Brants Blanche, 2 mois, rue de l'Alma, fort Wattel, 5. — Decock Célestin, 41 ans, peintre, rue de Saval, cour Bernard, 1. — Saudewya Catherine, 9 mois, rue Blanchemaille. — Wauters Léonie, 14 ans, bobineuse, rue des Longues Haies, cour Jenart, 15. — Beuscart Henri 41 ans, chauffeur, rue Blanchemaille. — Dapoortère Florent, 45 ans, contremaître, rue Blanchemaille.

Mariage. — Alfred Spruytte, 28 ans, épelleur, rue du Fontenoy, 89, et Clara Leblanc, 20 ans, sans profession, rue du Fontenoy.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5.

Séances des 1 et 2 mars

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Somme	REMBOURSEMENTS Nombre	REMBOURSEMENTS Somme
Roubaix	Samedi	198	18.372	97	58.362 15
	Dimanche	351	37.416.147	314	21.899 85
Lannoy		42	3.176	76	6.390 77
Croix		99	4.5 0	19	1.118 70
Wattrelos		26	6.971	26	4.901 60
Asq		24	619	9	5.651 10
Totaux		537	83.8 6	541	98.451 36

Les opérations du mois de Mars sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Delattre-Yarlet, Ernest Catteau, E. de Marsilly, Ernest Watine, Gabriel Roussel et Henri Eeckman, directeurs. — A Lannoy, par M. Mulle-Gadenne. — A Croix, par MM. Henri Segard et Lepers-Selosse. — A Wattrelos, par MM. J.-B. Delchambre et Abel Hazebrouck. — A Asq, par MM. J.-B. Thiefry et Pierre Catel.

Objets en Sûreté. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 h., les samedis, de 9 à 10 h. 1/2. — Les remboursements ont lieu les dimanches, à 11 h. 1/2, les samedis, à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier, Parent*

WATTRELOS

Conférences pour les hommes. — Ce soir, mardi, à 8 h., conférence pour les hommes par le R. P. Pascal, à Saint-Vincent de Paul.

Accident de travail. — Un tisserand, André Dérin, 42 ans, demeurant au Sapin-Vert, travaillant à Roubaix, au tissage de MM. Lefebvre et Floreat, boulevard Gambetta, blessé à son travail, 15 jours de repos.

— Une soigneuse, Zoé Delespierre, 16 ans, demeurant rue Faidherbe, 15, travaillant à Roubaix, chez MM. Motte, rue des Longues-Haies, blessée à la main gauche, 15 jours de repos.

WASQUEHAL

Un autre qui se tire. — Le Parti Ouvrier Français vient de publier, par son organe *Le Socialiste*, la liste d'Société de ses candidats aux élections prochaines.

Y a-t-il chez lui manque absolu d'hommes de valeur, ou s'en remet-on pour le choix des champions aux caprices du sort ? Toujours est-il que, bien souvent, on est à se demander si ce qu'ils lancent est vraiment une candidature ou bien un... canard !...

Peut-on qualifier de sérieuse, la candidature du citoyen Constant Cartier, par exemple, le fameux greffier de Wasquehal ? Et pourtant, le voilà présenté par le comité central, comme candidat à la députation dans la deuxième circonscription de Dunkerque.

La nouvelle n'a pas manqué de surprendre les gens de Wasquehal; jusqu'ici ils croyaient Cartier inférieur à ses fonctions de greffier; tout à coup ils voient le parti socialiste arrêter et proclamer qu'il y a en lui l'étoffe d'un député. Il est vrai que s'il n'a pas brillé à la mairie de Wasquehal, il n'a rien négligé pour plaire à ses chefs socialistes.

C'est ainsi que sans le vouloir, il a, en confectionnant improvisé, apporté dernièrement son concours au confectionnement de la veste des collectivistes roubaisiens. Sa bonne volonté méritait une récompense : on veut le faire député... Député !... grand Dieu, quel bond !... De la mairie de Wasquehal au Palais-Bourbon... Le citoyen Cartier ne risque-t-il pas de s'y casser le nez ?... Député ?... Monsieur le greffier... Eh bien, soit, nous en serons débarrassés, se disent les habitants de Wasquehal.

Député ! lui, notre député ! s'exclameront les électeurs de Dunkerque, oh non ! nous avons mieux chez nous ! Qui fut piètre greffier ne sera jamais bon député !... Inutile de se déranger, le citoyen Cartier. A moins qu'il ait, lui aussi, la passion des vestes, et qu'après avoir préparé celles des autres, il ne veuille s'en confectionner une à son tour.

AUX CATHOLIQUES

Un bon moyen d'aider notre journal sans qu'il ne vous en coûte un sou, c'est de demander à votre notaire ou avoué lorsqu'il y a lieu, de faire paraître dans *La Croix du Nord*, vos annonces légales, telle que : Formations de Société, Purges, Ventes, etc.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues 55, Rue des Ursulines

Accident de travail. — Armand Chapelet, 26 ans, tisserand, rue St-Blaise, 33, a été piqué à l'index droit par une pointe de son rouet. Soins du docteur Bernard; repos de 15 jours.

Vol d'une motte de beurre. — Dans la soirée de dimanche un malfaiteur a pénétré dans la boutique de M. Demeyer, marchand de beurre, rue de l'Epinette, et en a emporté une motte de beurre pesant 19 kilogs. Quand on s'aperçut du larcin le voleur était déjà loin. La police saisie d'une plainte a ouvert une enquête.

Mauvaises faites. — Deux qui avaient trop bu, Jules D..., 29 ans, homme de peine, rue de l'Amiral-Courbet et Cyrille P..., 51 ans, trieur, rue du Prince, ont été l'objet d'une contravention.

— Un teinturier, Martial T..., 19 ans, demeurant rue Ampère, s'est vu rédiger un rapport pour tapage nocturne.

Obit du jeudi 6 mars. — Sylvie Ducoulombier, congréganiste de l'école dominicale Ste-Germaine, propagandiste de la *Croix*, 8 h. 1/2, Notre-Dame.

Etat-Civil de Tourcoing

du 3 mars 1902

Naissances. — Catteau Lucienne, rue du Dahomey, 65. — Maton Elisa, rue de Roncq, 105. — Waugrenet Charles, rue Carnot, 11. — Vandevyver Albert, rue Lacépède, 28. — Decterq Marguerite, rue des Poutrains, 111. — Rombaut Agnès, rue Wattignies, 2. — Druez Arthur, rue du Bois, cour Assemaine, 7.

Décès. — Lepers J.-B., 65 ans, rue de Lille, 121. — Stélandre Germaine, 1 an, rue Blanche-Porte, cour Dewitte. — Eisenbarth Henri, 1 an, rue Fin-de-la-Guerre, cour Duvillier. — Berthauld Hortense, 66 ans, rue Desurmont, 65. — Lescroart Marie, 1 an, rue Nationale, 128. — Blomme Alfred, 1 an, rue Nationale, 122. — Glorieux Charles, 62 ans, rue Nationale, 172.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Arrestation d'un vagabond. — Les gendarmes de Tourcoing, en tournée à Neuville, lundi matin, ont arrêté Jean Beublomme, 59 ans, né à Roncq, sous l'inculpation de mendicité et de vagabondage.

BOUSBECQUE

Au Conseil Municipal

Dimanche, à 11 h., le Conseil municipal de Bousbecque s'est réuni sous la présidence de M. Jean Dalle, maire.

Le Conseil donne un avis favorable à l'exonération de la taxe militaire en faveur de jeunes gens.

Sur la proposition de M. le Maire, on décide de faire élaguer les tilleuls qui entourent l'église.

Le Conseil décide d'étudier le projet qui consisterait à entourer de bornes en fonte le terrain de l'ancien cimetière, et d'abattre l'ancien mur.

Le Conseil examine également le plan établi en vue de la construction d'une grille d'entrée au nouveau cimetière.

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, profite de cette réunion du 2 mars pour adresser

Une adresse de félicitations à S. S. Léon XIII

à l'occasion du 25e anniversaire de son couronnement.

Cette adresse, dont voici le texte, est adoptée à l'unanimité : « Les maire, adjoints, membres du Conseil municipal de Bousbecque, interprètes des sentiments unanimes de la commune qu'ils ont l'honneur d'administrer, prennent la respectueuse confiance d'adresser à S. S. Léon XIII, l'expression du respect, de l'amour et de l'attachement des habitants de Bousbecque, à l'occasion du glorieux anniversaire de son élection au trône pontifical et prient humblement Sa Sainteté d'ajouter leurs modestes félicitations à celles qui lui sont adressées du monde entier et particulièrement par le gouvernement de la République Française. »

MARCQ-EN-BARŒUL

Incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie s'est déclaré dans une meule de paille appartenant à M. Druelle, ancienne ferme Hospel, rue des Peupliers.

M. Flouret, lieutenant des pompiers, prévenu, se rendit immédiatement sur les lieux du sinistre et voyant que tout secours était inutile, il ne jugea pas nécessaire d'appeler les pompiers. Il y a assurance. On croit que la malveillance ne serait pas étrangère.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

LILLE

DRAME AU REVOLVER

Rue Rabelais

Une grave affaire vient de nouveau soulever l'émotion en notre ville. Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 h. 1/2 du matin, un jeune homme de 21 ans a tiré trois coups de revolver sur une jeune fille de 18 ans.

Voici les faits :

Il y a quelque temps, Jules D..., demeurant à Mons-en-Barœul, faisait la connaissance d'une fileuse, Hortense V..., rue Saint-Druon. L'accord semblait parfait, quand brusquement la demoiselle V... déclara que tout était fini.

D... tenta à maintes reprises, mais vainement, de reprendre les relations.

Coups de revolver

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 h. 1/2, D... aperçut tout-à-coup, sortant d'un estaminet, la demoiselle V..., accompagnée de trois personnes. Il s'approcha du groupe, et demanda à la jeune fille de le suivre. Sur le refus de cette dernière, D... sortant un revolver, avant que personne n'ait eu le temps d'intervenir, tirait par trois fois sur la malheureuse ; Hortense V... fut atteinte à l'épaule et derrière l'oreille gauche.

Les témoins transportèrent la blessée dans une maison voisine, pendant qu'on prévenait la police et un médecin.

M. le docteur Christiaens arriva bientôt, lui donna les premiers soins et la fit transporter à l'hopital Saint-Sauveur.

La balle, logée dans l'épaule a pu être extraite mais il faudra faire la radiographie pour trouver la place du projectile logé dans la tête.

Arrestation du meurtrier

D... a été arrêté par la police dans la matinée. Il a été interrogé par M. Cordier, commissaire du quartier.

Déféré au parquet il a été entendu sommairement par M. Delalé, juge d'instruction chargé de l'enquête.

Les Congrégations dans le Nord

A MAUBEUGE

Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Maubeuge a donné un avis favorable aux demandes d'autorisation formulées, en exécution de la loi du 1er juillet 1901 :

1° Par les Religieuses garde-malades, installées rue de l'Hospice, dans la maison de Mlle Chandellier, en exécution des volontés testamentaires de cette dernière.

2° Par les Sœurs de Sainte-Thérèse, qui desservent l'hospice-hôpital de Maubeuge, en vertu d'un contrat passé avec la ville le 28 avril 1899.

3° Par les Religieuses de la même congrégation pour leurs établissements d'instruction.

SECTAIRES !

C'était le vendredi 14 février dernier, le soir.

Un des grands pontifes de la fr.·.-maç.·. à la Chambre, M. Brisson, déposait, — alors que personne ne s'y attendait et que les députés se préparaient à sortir — une motion demandant la suppression de la liberté d'enseignement.

Si vous êtes fr.·.-maç.·., toute liberté vous est donnée. Vous pouvez enseigner vos concitoyens, leur apprendre comment on insulte le drapeau et toutes les choses respectables.

Mais si vous portez le froc du religieux ou la soutane du prêtre, — quelque science que vous possédiez, — il vous est défendu d'apprendre à lire, même au plus pauvre des enfants du peuple.

Telle est l'économie de la motion Brisson.

Cet étranglement d'une nouvelle liberté, a été voté par 282 voix contre 239.

Naturellement les députés esclaves des Loges ont voté contre la liberté.

La liberté pour eux de tout faire et de tout dire, soit.

Mais la simple liberté pour un religieux ou un prêtre de faire épeler b-a, ba ; b-e, be, à des enfants, croyez-vous qu'ils puissent supporter un pareil scandale.

Ne serait-ce pas la fin de tout !

Aussi nos députés — défenseurs républicains — ne le supporteront pas !

. . . . . .

Eh bien, nous, à notre tour, nous ne voulons plus, nous ne pouvons plus supporter ces oiseaux de malheur.

Le peuple en a assez de leurs pareils.

La France en meurt de leur folie d'opprimer et d'opprimer toujours.

« *Ils sont domestiqués* », disait M. Firmin Faure après ce vote.

Et c'est vrai !

C'est pourquoi le peuple n'en veut plus.

Il veut des hommes, des citoyens libres comme députés, et non des esclaves.

Ministériels, vous êtes les domestiques et les valets des loges, M. Firmin Faure l'a dit.

C'est pourquoi l'heure de partir a sonné pour vous !

COUR D'ASSISES

Audience du lundi 3 mars

Présidence de M. Lavoix, conseiller

Ministère public : M. Sonnier, avocat-général

1re affaire

Coups suivis de mort à Roubaix

Le 14 décembre 1901 vers 6 h. du matin, Albert Lepers, tisserand à Wasquehal qui, à cause de ses habitudes d'ivrognerie et de la violence de son caractère vivait séparé de sa femme, se rendait dans la cour Duquesne à Roubaix, où elle habitait. Il la frappa et prit la fuite ; un voisin, Dhaze Amédée le rejoignit dans la rue St-Vincent-de Paul, et lui porta, avec un cisseau à froid, plusieurs coups à la tête, au cou et à l'épaule ; il rejoignit ensuite sa demeure pendant que sa victime vint s'affaisser à quelques mètres de là et ne tarda pas à succomber.

Dhaze prétend que c'est par suite d'une méprise qu'il a frappé Lepers : il était occupé chez lui à confectionner un coffre quand il entendit appeler au secours ; sa mère étant sorti pour aller chercher de l'eau, il crut reconnaître la voix ; apercevant un homme qui s'enfuyait, il est l'idée que c'était l'agresseur de sa mère ; n'étant mis à sa poursuite il lui avait, dit-il, demandé des explications ; comme cet homme s'éloignait sans répondre il lui avait porté plusieurs coups du ciseau à froid qu'il tenait à la main, sans avoir aucunement l'intention de lui donner la mort.

Dhaze n'avait, en effet aucun motif de haine contre Lepers, qu'il ne connaissait pas. Il est né à Tourcoing le 10 juillet 1881 et exerce à Roubaix la profession de tourneur en bois. Il n'a pas d'antécédents judiciaires et est bien noté.

Amédée Dhaze est acquitté.

Défenseur : Me de Lauwereyns.

2e affaire

Assassinat à Croix

Un employé de commerce, demeurant à Croix, Henri Delbecque, 21 ans, né à Roubaix, jouait aux cartes, le 24 novembre dernier, à l'estaminet de M. Catteau, à Croix, avec son père comme partenaire et les nommés Carlos Rogier et Despierre comme adversaires.

A la fin d'une partie, une discussion éclata entre Despierre et Delbecque fils, au sujet de l'enjeu ; ils échangèrent des injures, puis ils en vinrent aux mains, et se livrèrent l'un sur l'autre à quelques violences sans gravité.

C'est Delbecque qui, le premier, a exercé des violences sur Despierre. Le cabaretier les ayant séparés, Delbecque a dit à Despierre : « Tu m'as donné un coup, mais je t'aurai ! » puis il est sorti : Il est rentré quelques minutes après, suivi par sa femme, et a pris avec elle une consommation au comptoir. Etant-là, il a de nouveau proféré des menaces contre Despierre, et a dit à sa femme, en parlant de ce dernier : « Tu vois cet homme-là, dans dix minutes, il est mort ! »

Presque aussitôt, il s'est dirigé vers la porte comme s'il partait, mais après avoir parcouru quelques mètres, il s'est retourné, a retiré de la poche de son veston un revolver qu'il venait d'aller prendre dans sa maison, à 300 mètres du cabaret Catteau et en a déchargé trois coups dans la direction de Despierre, dont il n'était distant alors que de 4 m. 50, et qui s'était remis à table pour faire une nouvelle partie de cartes.

Deux balles vinrent frapper le mur derrière Despierre, de chaque côté et à quelques centimètres de lui ; une troisième l'avait atteint au-dessus de la clavicule droite, avait traversé la trachée de part en part, perforé le pèvre et pénétré dans le sommet du poumon gauche, déterminant une hémorragie abondante et un écoulement de sang dans les voies respiratoires qui est causé la mort.

Delbecque reconnaît les faits qui lui sont reprochés ; il nie toutefois avoir tenu à sa femme le propos qui lui est imputé, et dit qu'il ne sait pas ce qui s'est passé en lui lorsqu'il a tiré.

Delbecque n'a pas d'antécédents judiciaires, mais il est d'un caractère très violent.

Le jury a écarté la question de meurtre avec préméditation et a répondu affirmativement à la question subsidiaire de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner, tout en accordant des circonstances atténuantes.

Henri Delbecque est condamné à cinq ans de prison.

Défenseur : Me Dubron.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Parfum Nouveau

ECHOS

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa séance du 3 mars 1902, le Conseil de guerre du 1er corps d'armée, siégeant à Lille, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Bizard, du 43e régiment d'infanterie. Ministère public, M. le commandant Letertre, commissaire du Gouvernement, a jugé les affaires suivantes :

Plot Auguste-Marie, soldat 2e cl., 110e d'inf., désertion à l'intérieur avec emport d'effets non représentés, trois ans de prison. Défenseur, Me Dunjos.

Trannois Alexandre-Hubert, jeune soldat, cl. 1900, recrut. de Cambrai, insoumission, 29 jours de prison. Déf., Me Santerne.

Dhooghe Jean-Baptiste, jeune soldat, cl. 1900, recrut. de Lille, insoumission, 2 mois de prison. Déf., Me Marchant.

Boutry Emile-Auguste, cavalier de 2e classe, 1re chasseurs, désertion à l'intérieur en temps de paix, un mois de prison. Défenseur, Me Marchant.

Lancelin Edouard-Joseph-François, soldat de 2e cl., 73